Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203028-20250618-DEL2025-116-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2025

COMMUNE DE SORBIERS
2025 - 116
DEL 01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 juin 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 12 juin 2025

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER –– Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE - Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Jacques VALENTIN - Michel JACOB - Séverine ALLEGRA - Marie-Hélène MASSON

PROCURATIONS : M. Jacques VALENTIN à Mme Marie-Christine THIVANT

M. Michel JACOB à M. Olivier VILLETELLE

Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA

Mme Marie-Hélène MASSON à M. Christophe BERGERAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal. Les tableaux des comptes administratifs et les vues synthétiques des comptes de gestion ont été présentés.

L'exécution des dépenses et des recettes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le service de gestion comptable Loire Sud.

Le compte de gestion établi par ce dernier concorde avec le compte administratif de la ville. Il n'appelle aucune observation ni réserve.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203028-20250618-DEL2025-116-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/06/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;
Vu la délibération n°2024-053 du 27 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 établi par le service de gestion Loire Sud qui concorde avec le compte administratif de la commune. Il n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOPTE PAR	POUR	: 23
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 6

Sorbiers , le 24 juin 2025

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL